



Fédération Syndicale Unitaire

PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

Bourse du Travail

23, boulevard Charles Nédelec – 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. et fax : 04 91 05 87 86 – Mail : fsu-paca@orange.fr

Site : <http://fsu.paca.free.fr>

CONTRIBUTION FSU REGION PACA AU CPRDF

8 JANVIER 2011

Ce document est repris de notre contribution principale. Il sera complété par un deuxième document.

La question de l'orientation

C'est à juste titre que les parents d'élèves et les jeunes au sein du système éducatif, les salariés et les chômeurs par ailleurs souhaitent pouvoir accéder à l'ensemble des informations disponibles. Quelles formations et dans quels espaces géographiques? Quel avenir pour quels types de métiers et là encore dans quels espaces géographiques? Quelles évolutions? Quels taux d'insertion aujourd'hui ou dans 3 ans quand j'aurai mon diplôme? Quels diplômes d'ailleurs et quelles formations pour quels types de métiers? Et bien d'autres questions encore pourraient être formulées.

Ce qui est en cause, c'est une valeur fondamentale inscrite dans la Constitution : celle de l'égalité. **Oui, l'égalité en ce domaine aussi doit, ou devrait être assurée afin de combattre les inégalités sociales face à l'école, face à la recherche d'emploi, dans l'emploi.**

La FSU souhaite travailler en ce sens, et ne manquera pas de formuler des propositions précises.

L'introuvable adéquation orientation/formation/emploi

Contrairement à une affirmation commune, l'orientation ne peut être considérée comme l'enjeu majeur permettant de résoudre les problèmes de formation et d'emploi en Région. « L'adéquation » entre orientation/emploi est tout aussi « introuvable » que celle entre « formation/emploi ».

En effet, une « bonne » orientation qui résoudrait mécaniquement les problèmes d'accès à la qualification des jeunes et des adultes ainsi que leurs difficultés d'insertion professionnelle est impraticable. Ce serait oublier que la question de l'emploi est toujours liée à celle de sa qualité, de la revalorisation des métiers et des professions, donc prioritairement à une démarche politique volontariste. Ce serait oublier que l'insertion est très dépendante du marché de l'emploi, lequel évolue en fonction de la situation économique. Car ce n'est ni une bonne orientation ni une bonne formation qui créent l'emploi. Il ne faut en effet ne jamais oublier que c'est une situation de chômage de masse maintenant hélas ancienne qui affecte gravement les problèmes d'accès à l'emploi récurrents.

L'orientation relève aussi d'une impasse si on néglige la complexité des mécanismes individuels et collectifs qui favorisent l'obtention d'un diplôme puis l'emploi : on sait qu'avec le même diplôme, l'accès à

l'emploi est très différencié. A titre d'exemple, le soutien, l'aide à l'adaptation dans le cursus des jeunes joue un rôle prépondérant dans la réussite de même que la qualité de vie dans et hors de l'établissement de formation. Ainsi, l'orientation ne pourra jamais suppléer aux ambitions d'une politique scolaire, d'une politique de l'emploi, d'une politique de la ville ou encore d'une politique industrielle.

Mais l'orientation peut être un outil d'une politique ambitieuse d'élévation des qualifications...

Si l'orientation peut être envisagée comme un des outils de ces politiques, c'est d'abord une démarche dont l'objectif consiste à participer à la construction et à la réussite de parcours de formation ou d'insertion sociale et professionnelle. De ce point de vue, l'accompagnement des personnes est incontestablement dépendant des besoins spécifiques des usagers eux-mêmes.

Pour la FSU, **il s'agit de considérer a minima deux publics dont les besoins et les attentes ne se juxtaposent pas : les publics scolaires d'un côté, les jeunes et adultes en situation d'insertion ou de réinsertion de l'autre.** Il n'est pas en effet souhaitable de chercher à résoudre les difficultés, voire les lacunes, de l'orientation scolaire de la même manière que celles de l'orientation professionnelle.

Cette distinction doit être d'autant plus marquée et revendiquée que la question de la prescription est gérée différemment dans les deux cas.

- En matière d'orientation professionnelle **des jeunes et des adultes**, ce sont bien les **organismes orienteurs** qui **prescrivent la formation adaptée.**
- Dans le système scolaire, les **services d'orientation et les conseillers d'orientation – psychologues** ont une mission de **conseil** qui exclut la démarche prescriptive ; les **décisions d'orientation sont prises par les conseils de classe** et **l'affectation est de l'entière responsabilité** de l'institution, à savoir l'Inspection Académique.

... et de réduction des inégalités sociales, particulièrement au sein du système éducatif.

En effet, l'orientation ne se résume pas à deux conditions : la découverte des métiers et celle des formations.

A l'adolescence, mais pas uniquement, un troisième terme vient toujours impacter les deux premiers : le développement psychologique et social de la personne, la découverte progressive de soi, de ses propres ambitions et motivations. Ce travail qui s'élabore dans la durée est central dans l'accompagnement des jeunes scolarisés pour qui la question de l'insertion professionnelle est différée et envisagée sur le plus long terme.

De l'illusion dangereuse du guichet unique...

L'orientation scolaire est aujourd'hui en grande difficulté. Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est largement dépassé chez les conseillers d'orientation – psychologues (non remplacement de 5 sur 6). Aussi les effectifs (environ 4200 sur le plan national) ont très nettement diminué. Par ailleurs, la loi du 24 novembre 2009 et la volonté gouvernementale de labellisation des organismes d'AIO (à partir d'un cahier des charges qui ne distingue pas la spécificité des services d'orientation scolaire) remettent clairement en cause les missions des personnels.

La FSU considère que l'élaboration du CPRDF ne doit pas être l'occasion d'accentuer des tendances néfastes et contraire aux principes du service public.

Pour résoudre les problèmes d'orientation des jeunes et des adultes, il est illusoire et dangereux d'envisager une solution qui passe par la construction de structures de type « guichet unique ».

... à des projets constructifs

La FSU considère qu'il est urgent de réussir à développer une meilleure coopération et une articulation effective de l'activité des différents organismes, qui passera par le respect du statut et des missions de tous les partenaires.

Cela se traduira ensuite par la capacité des décideurs à favoriser leur mise en synergie, leur mise en réseau en refusant toute ambition réductrice, toute forme d'externalisation et/ou de mise en concurrence.

Cela ne pourra enfin se mettre en œuvre qu'à partir d'une distinction franche entre les missions de l'orientation en formation initiale et celles de l'orientation strictement professionnelle destinée aux salariés ou jeunes en recherche d'insertion.

Le service d'orientation scolaire

Il doit rester la prérogative de l'Education Nationale. Aujourd'hui, dans l'académie d'Aix-Marseille un conseiller prend en charge en moyenne 1500 élèves ou 15 000 étudiants pour ceux qui sont à l'université, plus de 20 % des postes sont occupés par des personnels précaires. Le moyen de développer et de renforcer la qualité du service public passe donc prioritairement par la création de postes de conseiller d'orientation – psychologues et un plan ambitieux de titularisation des contractuels.

Tous les élèves de collèges et lycées doivent pouvoir être soutenus dans leurs démarches de projet, dans leurs stratégies d'orientation. Ainsi, les conseillers d'orientation psychologues ont pour vocation de travailler avec l'ensemble des jeunes scolarisés, même si certains élèves en difficulté (les « décrocheurs », les élèves handicapés...) ont des besoins spécifiques à prendre en considération.

Les centres d'information et d'orientation doivent avoir les moyens de jouer leur rôle de centres ressources, d'observatoires du district scolaire et du bassin de formation. Cette mission doit être prioritaire et renforcée. C'est en effet à cette condition qu'un véritable travail d'articulation pourra être mis en œuvre avec les organismes d'orientation professionnelle et d'insertion en Région.

Le service public d'orientation professionnelle

Les jeunes et les adultes en situation d'insertion, mais aussi les salariés, doivent bénéficier d'un service public gratuit et offrant les garanties de neutralité et de confidentialité nécessaires à toute démarche d'aide à l'orientation. Ce service, décliné sur le plan régional, doit s'appuyer sur les services publics existants (Greta, services d'orientation de pôle emploi...) dans une logique de réseau qui respecte et renforce les missions de chacun. Parce que les pratiques professionnelles des acteurs doivent toujours être ajustées à la demande et aux besoins des usagers, aucune « bonne pratique » ne peut être imposée *a priori*. Au contraire, c'est par la connaissance mutuelle, par la considération des expériences et des modalités d'interventions des différents acteurs que le réseau, appuyé sur la qualification des personnels, pourra permettre une réelle efficacité.

De ce point de vue, une solution en région pourrait être d'envisager l'élaboration d'une charte de l'orientation dans laquelle pourraient se reconnaître l'ensemble des services en articulant leur complémentarité. Cette charte pourrait notamment aborder la question des qualifications et des règles déontologiques nécessaires pour un service public véritablement soucieux de projets émancipateurs et qualifiants de chacun des jeunes et des adultes.

ANNEXE Etat des lieux

Une constante : l'orientation varie en fonction des données sociales.

De façon générale, nous pouvons constater une plus grande variabilité entre les bassins en ce qui concerne les Décisions d'Orientation en 2^{nde} GT et en 2^{nde} PRO/BEP (écart-type respectivement de 4.3 et de 3.8).

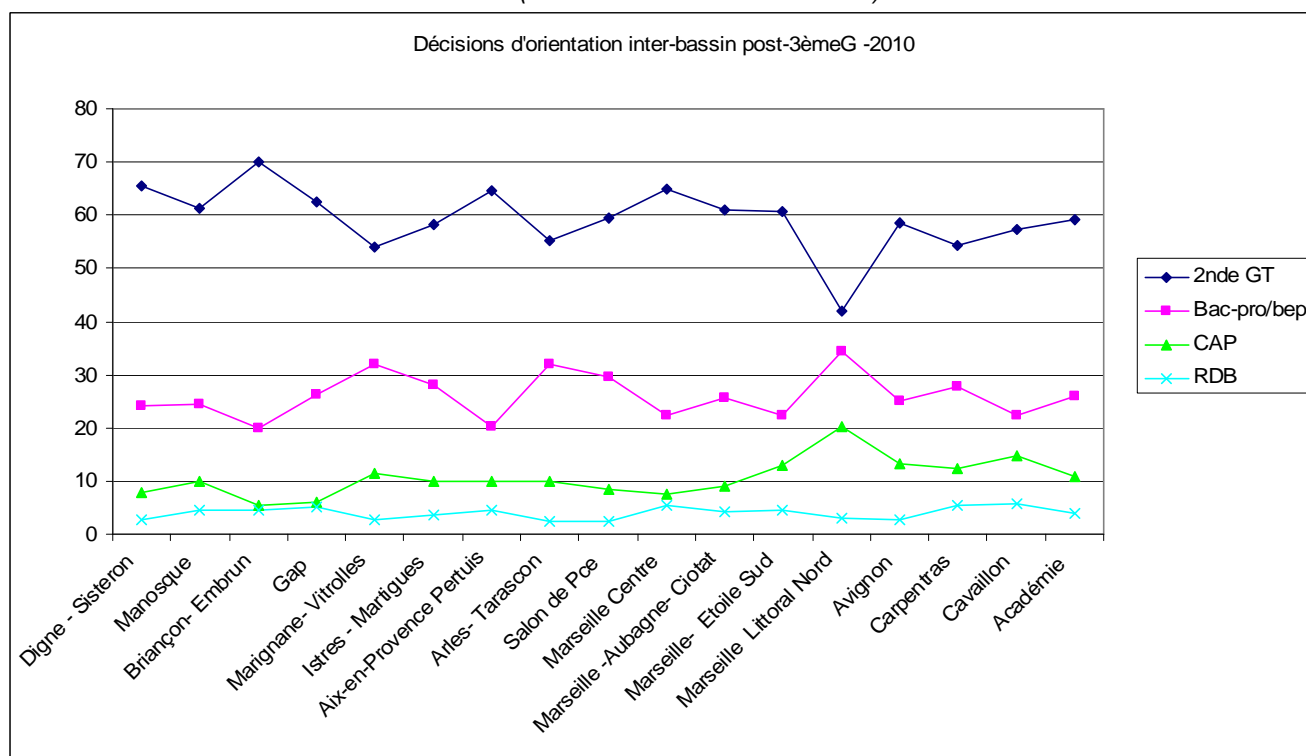
En revanche, on constate une plus grande homogénéité entre les bassins dans les décisions d'orientation qui portent sur le redoublement et les CAP. Cependant, les bassins du Vaucluse (Carpentras, Cavailon et Avignon) ont un taux d'orientation en CAP plus important que la moyenne académique (en moyenne +2.69 points). Est-ce là aussi une conséquence de l'insuffisance de l'offre de formation ?

Par ailleurs, on note que certains bassins Marseille-Littoral-Nord, Marignane-Vitrolles et Arles-Tarascon ont un taux de décisions d'orientation en faveur de la voie professionnelle par rapport au taux académique qui est en moyenne supérieur de 4.98 points au détriment de la 2^{nde} GT (en moyenne -8.6 points) et des redoublements (en moyenne -1.30 points). La situation la plus critique est celle de Marseille Nord, à comparer sur la courbe avec celle du bassin d'Aix notamment.

A l'inverse, certains bassins ont un fort taux de décisions d'orientation en 2^{nde} GT par rapport à la moyenne académique : Briançon-Embrun et Digne-Sisteron (en moyenne + 8.62 points).

Doc. 9 - Décisions d'orientation par bassins juin 2010- Académie d'Aix

(Source : SAIO-Rectorat d'Aix)



Ces DO sont en étroite corrélation avec les origines sociales des élèves, si l'on éclaire le graphique des DO par bassin (Doc. 9) par le tableau des PCS (Doc-10). L'étude des bassins de Marseille Nord et d'Aix est édifiant : 61,6% de défavorisés à Marseille Nord, et 62% de favorisés dans le bassin d'Aix. L'effet se trouve d'autant plus accentué que les établissements publics subissent un effet ghettoïsation renforcé, conséquences de l'homogénéisation sociale grandissante des espaces infra-régionaux et infra - départementaux, aggravée par la libéralisation de la carte scolaire.

Doc. 10 - Les PCS dans les établissements scolaires publics par secteurs Académie d'Aix-Marseille

Source : CAP Connaissance Académique Partagée, Site du Rectorat d'Aix-Marseille

	*Favorisés a	*Favorisés b	Total favorisés	*Moyens	*Défav. a	*Défav. b	Total défav.
Bassin Marseille Littoral Nord	7,1	7,6	14,7	20,7	31,3	30,3	61,5
Bassin Aix-Pertuis	44,8	17,2	62	22,5	8,7	5,7	14,4
Département 13	29,1	16,8	45,9	26,3	15,1	10,6	25,6
Dapartement 84	24,6	15	39,6	30,2	19,9	8,2	24,7
Académie	27,8	16,5	44,3	28,2	15,9	9,5	25,3

***Favorisées a** : PCS de niveau cadre, bac plus 3 et plus (Professions libérales - Cadres de la fonction publique - Professeurs et assimilés - Professions de l'information, des arts et du spectacle - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise - Ingénieurs - Cadres techniques d'entreprise - Instituteurs et assimilés - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus)

***Favorisés b** : Professions intermédiaires de la santé et du travail social - Clergé - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique - Professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises - Techniciens - Contremaîtres - Agents de maîtrise - Retraités cadres et professions intermédiaires.

***Moyens**: Agriculteurs-exploitants - Artisans - Commerçants et assimilés - Employés civils - Agents de service de la fonction publique - Policiers et militaires - Employés administratifs d'entreprise - Employés de commerce - Personnels de service direct aux particuliers - Retraités agriculteurs-exploitants - Retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise

***Défavorisés a** : ouvriers (qualifiés, non qualifiés, agricoles)

***Défavorisés b** : Retraités employés ou ouvriers - Chômeurs n'ayant jamais travaillé - Personnes sans activité professionnelle

Note : ce sont les PCS telles qu'enregistrées par chaque établissement au moment de l'inscription des élèves, selon la profession déclarée du chef de famille. On peut noter quelques différences avec les classifications INSEE, en particulier les ouvriers dans la catégorie défavorisée y compris pour les qualifiés, alors que les employés sont dans la catégorie « moyens ».

Il est utile de prolonger l'analyse à partir de ces statistiques, très révélatrices du dualisme social de notre région : des populations favorisées et très qualifiées d'une part, d'autre part, des populations très défavorisées et non qualifiées. On sait que la ghettoïsation des espaces urbains en particulier s'est fortement accrue. Le pourcentage de Rmistes et de chômeurs est très élevé dans les Bouches du Rhône ; il est bien supérieur à Marseille, il atteint des sommets dans certains quartiers, en particulier pour les jeunes sans travail. Et pas seulement les quartiers Nord, mais aussi dans le centre ville. Car le problème c'est qu'ici, comme dans certains quartiers de Nice ou de Toulon, la population défavorisée n'est pas ouvrière, mais le plus souvent au chômage ou inactive.

Dans le département des Bouches du Rhône, des collèges très défavorisés, nombreux, s'opposent à des collèges favorisés, nombreux aussi. Les collèges intermédiaires sont donc plus rares. En somme, la polarisation sociale des quartiers se répercute inévitablement sur les établissements scolaires. Avec à la clé, l'accentuation de l'échec scolaire ou une moindre réussite scolaire : les calculs statistiques du MEN font apparaître dans les taux de réussite (aux évaluations, au bac) la différence entre le taux réel et le taux attendu en fonction des PCS. Ce différentiel est toujours négatif, voire très négatif dans les espaces ségrégués. Il est au contraire très positif dans les départements alpins par exemple. Car, à moyens équivalents, il n'est rien de tel pour assurer la meilleure réussite scolaire de tous les élèves que des publics scolaires mixtes sur le plan social. Or, non seulement l'homogénéisation sociale des quartiers s'accroît de recensement en recensement, mais les politiques scolaires accentuent les polarisations.

Un ouvrage récent démontre la nocivité de quelques poncifs dans l'air du temps¹. En partant d'une analyse précise de la réalité, les conclusions des auteurs recourent les comparaisons internationales, qui font apparaître en France un groupe d'élèves de très bon niveau, un groupe de très faible niveau qui a tendance à augmenter, et un groupe « moyen » insuffisant. Les inégalités scolaires sont en nette aggravation (enquête PISA). Le poids exercé par l'origine sociale des élèves est très fort, deux fois plus qu'en Finlande par exemple. Les écarts se creusent. Et peut être le niveau général baisse-t-il, effectivement.

La recherche montre que les inégalités les plus marquées se sont développées depuis 2000 dans les espaces urbains où la concurrence entre établissements a été la plus forte. La politique de déssectorisation n'a fait qu'accentuer et accélérer ce phénomène, bien connu de tous les acteurs de terrain. Les établissements favorisés « polarisent les demandes, leurs voisins perdent leurs meilleurs élèves tout en accueillant ceux qui fuient les établissements de secteur populaire, et ces derniers ne conservent que les plus démunis. Les cas extrêmes de dégradation se situent alors dans les établissements et les classes perçus comme des lieux de relégation. (...) Les tensions s'intensifient lorsqu'il devient flagrant que des différences d'origine ou de couleur de peau sont associées aux concentrations des plus démunis socialement et scolairement dans certains établissements et certaines classes ».

Car, dans le cadre de l'autonomie, les politiques publiques prônent les différenciations et la concurrence. Ainsi, au sein d'établissements moyens voit-on apparaître des classes constituées autour d'options – peu importe laquelle : sport, langues...– qui au sein de l'établissement instaure la polarisation. Ces discriminations alimentent alors les ressentiments qui parasitent les relations entre élèves en difficultés et système scolaire, entre les familles et l'école. « Ce qui fait fuir encore davantage ceux qui en ont les moyens ». C'est l'effet « ghettoïsation » qui n'est pas la simple conséquence de la composition sociale des quartiers, mais de l'effet boule de neige « du développement cumulatif des fuites, des stigmatisations », en général accompagné de l'instabilité des personnels eu égard aux conditions particulièrement difficiles devenus alors intenable.

Enfin, dans les départements en sous réussite, tous les enfants réussissent moins bien, qu'ils soient enfants d'ouvriers, d'employés ou de profession intermédiaire, et, à un degré moindre, des catégories favorisées.

Notre région illustre assez parfaitement, hélas, cette démonstration.

¹ Ecole : les pièges de la concurrence. Comprendre le déclin de l'école française, coord. Sylvain Broccolichi, Choukri Ben Ayed, Danièle Trancart, La Découverte, 2010.